

BUREAU DE LA PETITE ENFANCE (BuPE)

Le Bureau de la Petite Enfance (BuPE) continue de rencontrer un vif succès. Afin d'élargir les plages de réception offertes aux usagers, les jours d'ouverture de la permanence ont été étendus sur quatre jours de la semaine; soit les lundis, mardis, mercredis et jeudis. En moyenne, 25 personnes sont accueillies chaque mois lors de ces permanences et un pourcentage élevé d'entre elles procèdent à une inscription sur la liste d'attente du BuPE pour une place en EVE ou en jardin d'enfants.

Les collaboratrices en charge des inscriptions et de la facturation des frais de pensions pour les Institutions de la Petite Enfance subventionnées par la Ville de Chêne-Bougeries (IPE) ont constitué et traité plus de 80 dossiers, calculé 180 écolages, expédié 1'535 factures, 359 rappels et reçu des dizaines de parents.

Des « Conditions générales pour le calcul des pensions » ont été établis, ainsi que des nouveaux formulaires destinés aux parents.

Durant l'année scolaire 2015-2016, 127 enfants ont été accueillis dans les crèches que la Ville de Chêne-Bougeries subventionne (EVE La Maternelle, EVE Le Nouveau Prieuré et crèche des Trois-Chêne) et 69 enfants dans les deux jardins d'enfants (Le Petit Manège et Les Castagnettes).

Crèche et Espaces de Vie Enfantine (EVE)

Crèche des Trois-Chêne

La Ville de Chêne-Bougeries a financé 18 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 9 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans,
- 9 places pour la tranche d'âge de 3 à 5 ans.

EVE La Maternelle

Comme les années précédentes, 54 places pour des enfants âgés de quatre mois à quatre ans et demi ont été mises à disposition et financées par les deux villes partenaires : Genève et Chêne-Bougeries.

La Ville de Chêne-Bougeries a financé 25 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 12 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an,
- 6 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans,
- 4 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans,
- 3 places pour la tranche d'âge de 3 à 5 ans.

EVE Nouveau Prieuré

S'agissant d'une priorité communale clairement portée par les autorités, l'espace de vie enfantine du « Nouveau Prieuré » a pu ouvrir ses portes le 31 août 2015 dans le centre intergénérationnel homonyme. Cette nouvelle structure offre 63 places d'accueil aux enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent dans la commune de Chêne-Bougeries.

La direction a recruté une équipe de 22 collaboratrices représentant l'équivalent de 17 postes à plein temps. Cette équipe éducative a rapidement pris possession des splendides locaux mis à disposition par la Commune et s'est appliquée à développer un projet pédagogique en lien avec la philosophie intergénérationnelle des lieux.

Les premiers projets conduits en collaboration avec l'EMS du « Nouveau Prieuré », tels que *la chorale de Noël*, *le thé dansant*, *l'atelier chocolat* pour Pâques ou encore l'organisation de *la Fête des voisins* avec la visite des élèves musiciens du Cycle d'orientation de La Gradelle, ont ainsi pu voir le jour.

La Ville de Chêne-Bougeries a financé 63 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 15 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an,
- 16 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans,
- 16 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans,
- 16 places pour la tranche d'âge de 3 à 5 ans.



Espace de jeux à la crèche du Nouveau Prieuré

Projet « Rigaud »

Une étude de faisabilité a été finalisée en décembre 2015 concernant la transformation du jardin d'enfants « Les Castagnettes » en une crèche, au moment de son transfert dans des surfaces situées au rez-de-chaussée de deux immeubles en construction par la Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

Cet EVE présentera une surface brute de 475m² dont 29m² de sous-sol et 16.6m² pour un local « poussettes », la surface nette s'élevant à 380m² environ.

Conformément aux normes fixées par le SASAJ, sa capacité d'accueil s'élèvera à 36 places.

Il est pour l'heure prévu d'accueillir 3 groupes d'enfants en multi-âges, chacun de ces 3 groupes comprenant 12 enfants âgées de 3 mois à 4 ans.

Les futurs espaces seront organisés sous forme d'unités de vie, afin que chaque groupe d'enfants puisse fonctionner de manière indépendante et autonome, permettant également à l'équipe éducative de toujours avoir un regard sur l'enfant, tout en laissant une large part à son autonomie.

Chacune de ces unités sera composée d'un espace de vie d'une surface comprise entre 36m² et 42m² remplissant plusieurs fonctions, d'une chambre, réservée pour la sieste ou permettant aux bébés de dormir en fonction de leur propre rythme, d'un espace de change, d'un espace sanitaire, d'une cuisine permettant de préparer les repas, les goûters et les biberons des enfants, ainsi que de vestiaires.

Un bureau de direction, une salle destinée aux collaborateurs-trices, un bureau pour les entretiens avec les familles ou l'équipe éducative, une buanderie, ainsi que des w.-c. adultes seront également implantés dans les surfaces à disposition.

Des réflexions complémentaires seront conduites concernant la possibilité de créer une zone de motricité, ainsi qu'une salle de créativité, ceci tout en optimalisant les zones de repos.